



EIDGENÖSSISCHES VERKEHRS- UND ENERGIEWIRTSCHAFTSDEPARTEMENT
 DEPARTEMENT FEDERAL DES TRANSPORTS, DES COMMUNICATIONS ET DE L'ENERGIE
 DIPARTIMENTO FEDERALE DEI TRASPORTI, DELLE COMUNICAZIONI E DELLE ENERGIE
 DEPARTAMENT FEDERAL DA TRAFFIC ED ENERGIA

848.82 Ri

3003 Berne, le 13 décembre 1988

Aux membres du Conseil fédéral

Note d'information

Rencontre avec Monsieur Paul Quilès, Ministre des PTT
 en France, 29 novembre 1988

1. Le 29 novembre 1988, à l'occasion d'un voyage à Paris, le Chef du DFTCE a rencontré Monsieur Paul Quilès, Ministre des Postes, des Télécommunications et de l'Espace en France.

Il était accompagné de Messieurs C. Jagmetti, ambassadeur à Paris, H. Gattiker, conseiller d'ambassade à Paris, F. Riehl, vice-chef au Service de la radio et de la télévision au Secrétariat général du DFTCE ainsi que de son Conseiller personnel, M. M. Furrer.

2. Il s'agissait avant tout d'une visite de courtoisie. A cette occasion trois sujets ont été principalement abordés: les émetteurs illégaux le long de la frontière suisse, la Convention européenne sur la télévision

transfrontière et la libéralisation dans le secteur des télécommunications.

3. Le Ministre français a confirmé que les autorités françaises veilleront à ce que la réglementation nationale et internationale en matière de radio et de télévision soit respectée. La modification en cours de la loi française sur l'audiovisuel ne changera pas la volonté de poursuivre toutes les infractions. Cela concerne particulièrement les radios privées françaises dans le bassin lémanique qui ne respectent pas les caractéristiques techniques coordonnées et dont les ondes débordent illégalement sur la Suisse. Début 1989, la situation devrait être assainie. Une liste des stations actuellement perturbatrices sera communiquée par les autorités suisses au Ministère des PTT qui fera intervenir les services compétents.

4. Le Chef du DFTCE a présenté le point de vue de la Suisse sur le projet de Convention sur la télévision transfrontière du Conseil de l'Europe. Il a insisté sur la nécessité d'aboutir très prochainement à la signature de cet accord, sur la base du "paquet" adopté à la Conférence des Ministres des médias qui a eu lieu les 23 - 24 novembre 1988 à Stockholm. La délégation suisse a fait part de son espoir de voir la France continuer à appuyer les décisions prises lors de ce sommet et d'oeuvrer en vue d'un aboutissement rapide. Monsieur Quilès s'est engagé à transmettre à ses collègues concernés le message de la Suisse.

5. Concernant le secteur des télécommunications, le Ministre des PTT français a rappelé que la France estimait qu'il fallait un opérateur public fort; le réseau de télécommunication ne fera donc pas l'objet de privatisation. Une libéralisation sur les services terminaux est en cours. Elle va dans le sens des objectifs fixés dans le livre vert de la CE.

Une intensification de la collaboration dans le domaine du "Videotex" et du "Minitel" a été décidée.

DEPARTEMENT FEDERAL DES TRANSPORTS,
DES COMMUNICATIONS ET DE L'ENERGIE

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Adolf Ogi', with a stylized flourish at the end.

Adolf Ogi